

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars, le Conseil municipal de la Commune de **POUILLY-les-NONAINS** s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM. Catherine MOUILLER, Annette CARTIER DUBOST, Lysiane CHATELUS, Pierre CREPIN, Anthony FAYET, Pierre Alexandre GIRARD, Yves GAULIER, Christiane ROSSILLE, Martine MERIGOT.

Absent(s) excusé(s) : Pierrick MURCIER pouvoir à Anthony FAYET, Laëtitia DUFOUR pouvoir à Martine MERIGOT

Absent(s) : Sandrine DELFIEU, Samyha LOUBIBET, Christophe CHAIZE

Date de la convocation : mercredi 20 mars 2024

Secrétaire de séance : Yves GAULIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20240326-DCM122024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

N° 2024-12 OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024

Mme Céline POMMIER, Adjointe responsable de la Commission « Vie Associative » présente le dossier concernant l'attribution des subventions aux associations.

Elle propose la répartition suivante des subventions pour l'année 2024 :

Article 65748

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	600.00 €
AEP ST Louis	200,00 €
Autour du Livre	600,00 €
Cercle Artistique Indigo	250.00 €
Comité des Fêtes	800.00 €
(Comité 550 €, VCR 250 €)	
Croix rouge Française	50,00 €
Horizon + (subvention 20 ans)	550,00 €
Loisirs et Création's	300,00 €
Pêche et chasse	120,00 €
Prévention routière	50,00 €
Sou des Ecoles (211*4)	844,00 €
SPA (0.43*2250 hab)	968.00 €
CFA (50 € *3 apprentis)	150.00 €
Festival des Monts de la Madeleine	200.00 €
ASPN Tennis (Subvention 40 ans)	300.00 €

Article 657362

CCAS Pouilly : reversement location matériel année 2023	538.20 €
---	----------

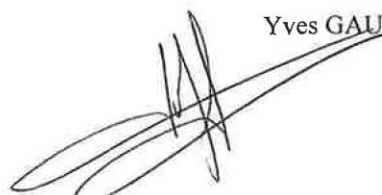
Après délibération et à l'unanimité des membres présents le Conseil municipal fixe ainsi les subventions.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 27/03/2024


Le Maire,
Eric MARTIN


Yves GAULIER, secrétaire de séance,